Robert Badinter contre le “populisme judiciaire”

11/01/2011 à 0h10

Que pensez-vous de la proposition de Nicolas Sarkozy d’instaurer des jurys populaires en correctionnelle ?

C’est une forme de populisme judiciaire. Cela revient à dire : “Je n’ai pas confiance dans les magistrats correctionnels pour assurer comme il convient la répression.” Soyons sérieux ! Vous croyez que des jurés tirés au sort peuvent utilement contribuer au jugement d’affaires correctionnelles compliquées ? Vous les voyez dans l’affaire Clearstream ? Dans les montages financiers d’évasion fiscale ? Juger, c’est un métier, il faut un savoir et une expérience. J’ajoute que la réforme pose un vrai problème constitutionnel.

Des parlementaires UMP proposent d’abaisser la majorité pénale de 18 ans à 16 ans…

Là aussi c’est du populisme. Le côté “les jeunes nous menacent”. Un mineur et notamment un adolescent n’est pas un adulte en réduction ou un adulte plus jeune. C’est un être en devenir. Il faut absolument conserver une approche pénale qui prend en compte cette condition particulière de devenir [?].

Le Monde